Annexes au décret n° 2-06-574 du 10 hija 1427 (31 décembre 2006) pris pour l'application de la taxe sur la valeur ajoutée prévue au titre III du code général des impôts

Liste A

Les prestations de services dont la taxe sur la valeur ajoutée est retenue à la source conformément aux dispositions de l'article 117-V-a) du Code général des impôts

- abonnements ;
- achat d'espaces d'annonces publicitaires et insertions publicitaires ;
- achat de noms de domaine, de mots clés en ligne et autres supports ainsi que le référencement de sites web et acquisition de bases de données ;
- achat de spectacles ;
- achat, développement, production ou coproduction de programmes ou de films destinés à la diffusion par des organismes de radiodiffusion et de télévision et dans les sites électroniques et du temps de diffusion ;
- acquisition de données climatiques et de données relatives à la météorologie ;
- assistance et conseil technique ;
- assistance technique en matière de logiciels et site Web ;
- conseil juridique, comptable, fiscal et audit ;
- audit des constructeurs, mandataires de constructeurs ou revendeurs de véhicules et de la conformité des véhicules mis en vente sur le marché marocain ;
- audit des réseaux et centres de visite technique ;

- audit et contrôle externe des établissements d'enseignement de la conduite, d'éducation à la sécurité routière et de formation professionnelle autorisés ;
- centres d'appels, de télémarketing et de télé-service ;
- collecte et traitement de déchets ;
- collecte, traitement et blanchissage du linge ;
- contrôle des points de comptage ;
- contrôle et analyse des échantillons prélevés sur les produits, matériel et matériaux soumis à des normes obligatoires ;
- contrôle et expertise techniques ;
- contrôle technique du matériel et du mobilier ;
- démarchage commercial ;
- déménagement ;
- désinsectisation, dératisation et prestations de lutte contre les animaux errants ;
- direction, animation et participation des intellectuels, conférenciers et techniciens aux manifestations et activités culturelles ;
- enquête auprès des panels de voyageurs et/ou d'opérateurs touristiques et/ou de transporteurs et/ou de journalistes et/ou de toute autre cible ayant un intérêt touristique ;
- enquête de panel auprès des ménages ;
- entretien et maintenance :
  - entretien et maintenance des équipements informatiques (matériel, logiciels et progiciels) ;
  - entretien et maintenance des équipements techniques, électriques, électroniques, scientifiques, médicaux et de télécommunication ;
  - entretien et nettoyage des bâtiments administratifs et jardinage ;

- entretien et réparation de matériel technique, de mobilier et des installations techniques ;
- entretien, dépoussiérage et traitement chimique des archives et des livres ;
- entretien des véhicules et engins ;
- entretien, de rééquilibrage, d'étalonnage et de réparation des équipements de laboratoires ;
- entretien et réparation de matériels et engins ;
- entretien et maintenance des aéronefs ;
- entretien des engins et matériel de chantier ;

- études, expertise, conseil et formation :
  - étude et analyse des eaux ;
  - études géotechniques ;
  - études relatives aux choix des terrains et analyses du sol ;
  - évaluation de la qualité de services des réseaux publics de télécommunications ;
  - évaluation des dommages résultant d'événements exceptionnels effectuée par des experts ;
  - expertise des ouvrages hydrauliques ;
  - expertise et contrôle technique des bâtiments et ouvrages d'art ;
  - expertise et contrôle technique des structures d'élevage en mer ;
  - facturation, traitement de la paie, secrétariat, accueil et assistance ;
  - formation continue obligatoire et formation de qualification initiale minimale obligatoire dispensées par les organismes agréés par le ministère chargé de l'équipement et par l'agence nationale de la sécurité routière ;

- formation du personnel ;
- essais de génie civil ;
- essais et contrôles de la conformité des matériaux de construction aux normes et règles techniques ;

- gardiennage et surveillance des bâtiments et des autres sites administratifs ;
- prestations géotechniques et prestations de laboratoire ;
- gestion des archives ;
- hébergement et infogérance des systèmes d'information ;
- impression, tirage, reproduction et photographie ;
- interprétariat, traduction simultanée et traduction des documents et des œuvres littéraires scientifiques, culturelles ou juridiques ;
- interprétation des mesures d'auscultation des barrages ;
- jardinage et nettoyage ;
- locations :
  - location d'équipements (matériel et logiciels) ;
  - location des équipements informatiques ;
  - location de matériel audio-visuel et de conférence ;
  - location des aéronefs pour le traitement aérien des insectes défoliateurs des forêts et la lutte contre les parasites et les ravageurs des végétaux ;
  - location de licences d'utilisation de logiciels informatiques ;
  - location de moyens de transport (voitures et cars autocars) avec ou sans chauffeurs ;
  - location d'engins et de moyens de transport de matériels et matériaux et d'engins ;
  - location de camions citernes ;

  - location du matériel et engins ;
  - location de matériel et de mobilier ;
  - location de salles, de stands et de mobilier d'exposition ;
- lutte contre les animaux errants ;
- lutte contre les vecteurs de nuisance (désinsectisation et dératisation) ;
- maintenance, entretien et étalonnage des équipements techniques, matériel et logiciel informatique ;
- mandats légaux (huissiers de justice, notaires, avocats);
- manutention à terre et à flot ;
- mise à quai, transit, manutention, acconage, magasinage du matériel, meubles et produits divers et les interventions qui leur sont liées ;
- mise en place des outils de gestion technique et de détection de fuites ;
- montage et démontage du matériel hydraulique et électromécanique ;
- organisation d'expositions muséales, y compris les autres prestations connexes ;
- organisation de manifestations culturelles, scientifiques et sportives ;
- publicité, sensibilisation et supports multimédia ;
- remise en état et recharge des extincteurs ;
- reprographie y compris tirage des plans ;
- topographie et océanographie ;
- topographie et bathymétrie liées à l'installation des fermes aquacoles ;
- transport de fonds ;
- transport et manutention du matériel, du mobilier, des produits et de documents ;
- transports du personnel et de matériels ;

- transports sanitaires par hélicoptère ;
- transport, acconage, magasinage et transit.